



Projet d'Appui au Développement des Infrastructures Rurales (PADIR) dans les Provinces
du Bas-Congo, Bandundu, Kasai-Occidental, Kasai-Oriental et Katanga

N° du Projet : P-CD-ABO-001

N° du Don BAD : 2100 1550 21418

PADIR DANS L'EX. PROVINCE DE BANDUNDU

IMPRESA SERVIZI COORDINATI (ISCO)



**PROCÈS-VERBAL DE VALIDATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION DES OFFRES
RELATIVES AU TRAVAUX DE REHABILITATION DES PISTES RURALES ET
OUVRAGES D'ARTS. LOT11 : TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA PISTE
RURALE SUR L'AXE ROUTIER KANGA NZADI-KANUNGU-FESHI DU PK80+000
AU PK100+000 (20Km), DANS LES TERRITOIRES DE GUNGU ET FESHI, DANS
L'EX. PROVINCE DE BANDUNDU**

L'an deux mille seize, **le neuvième jour du mois de juillet**, nous, membres de la Commission de marchés, reconnaissons avoir procédé à l'examen du rapport de la Commission d'analyse relatif au dossier rappelé en exergue. La séance a eu lieu dans le bureau de ISCO.

1. COMPOSITION DE LA COMMISSION

Etaient présents :

M. Joseph MUDINGAYI TSHITOKO, Directeur du Projet ISCO/PADIR/BAD, Président
M. Blaise KAMBETSHI MASHINY, Chargé des Infrastructures de ISCO/RDC, Membre
M. Pascal TABALA FATAKI Chef d'Antenne PADIR /BANDUNDU, Membre

Pour la commission d'analyse :

Jules GILWANDJI

Chargé des Travaux/ISCO

Président

2. DEROULEMENT DE LA REUNION

2.1. Exposé du motif

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement des Infrastructures Rurales (PADIR) qui a recruté **ISCO S.C.** en qualité de Maître d'Ouvrage Délégué, il est prévu les travaux de réhabilitation des pistes rurales et construction des ouvrages d'arts dans l'Ex province du Bandundu à travers l'avis d'appel d'offres AAON N° 002/ISCO-PADIR/PM/04/2016 qui a été publié en date du 27 avril 2016 dans quatre organes de presse locaux à large diffusion (Le Potentiel, La Prospérité et La Référence Plus), dans media Congo et dans le site de l'ARMP. Le marché a été scindé en 12 Lots distincts dont :

Lot1 : Travaux de la réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Bifur Nioki-Secteur Lembama-Semendwa (Territoire de Kutu) du PK00+000 au PK20+000(20Km) ;

Handwritten marks: '99' and '9' at the top, and a large '2' at the bottom left.

Lot2 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Bifur Nioki-Secteur Lembama-Semendwa (Territoire de Kutu) du PK20+000 au PK40+000(20Km) ;

Lot3 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Bifur Nioki-Secteur Lembama-Semendwa (Territoire de Kutu) du PK40+000 au PK60+500(20,50Km) ;

Lot4 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Poste Kibongo-FumunkZoko-Eto-Niadi-Kara (Territoire de Bulungu) du PK00+000 au PK14+000(14Km) ;

Lot5 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Poste Kibongo-FumunkZoko-Eto-Niadi-Kara (Territoire de Bulungu) du PK14+000 au PK28+000(14Km) ;

Lot6 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier RN1617-Ingeti-MC Banda (Territoire de Idiofa) du PK0+000 au PK13+500(13,50Km) ;

Lot7 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier RN1617-Ingeti-MC Banda (Territoire de Idiofa) du PK13+500 au PK35+000(21,50Km) ;

Lot8 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Kanga Nzadi-Kanungu-Feshi(Territoires de Gungu et Feshi) du PK0+000 au PK20+000(20Km) ;

Lot9 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Kanga Nzadi-Kanungu-Feshi(Territoires de Gungu et Feshi) du PK20+000 au PK40+000(20Km) ;

Lot10 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Kanga Nzadi-Kanungu-Feshi(Territoires de Gungu et Feshi) du PK40+000 au PK60+000(20Km) ;

Lot11: Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Kanga Nzadi-Kanungu-Feshi(Territoires de Gungu et Feshi) du PK60+000 au PK80+000(20Km) ;

Lot12 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Kanga Nzadi-Kanungu-Feshi(Territoires de Gungu et Feshi) du PK100+000 au PK100+600(26Km) ;

La commission des marchés de ce jour a statué sur le rapport d'évaluation des offres relatives au Lot11: Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Kanga Nzadi-Kanungu-Feshi(Territoires de Gungu et Feshi) du PK60+000 au PK80+000(20Km) ;

L'Entreprises ayant déposé leurs offres

N°	ENTREPRISE
1	GROUPEENT GTU & LEC
2	RTM CONSTRUCT
3	COMIREF
4	GROUPEMENT PETRO AFRICA & DRIDA
5	SOCCAGRO

2.2. Les résultats de l'évaluation des offres

La commission note que, lors de l'examen préliminaire des offres, la sous-commission d'analyse a arrêté les offres rejetées dans le tableau ci-dessous :

49

2

7

ENTREPRISES	RAISONS DE REJET
SOCCAGRO	-Pas de garantie de soumission

Les offres jugées conformes pour l'essentiel après l'examen préliminaire sont les suivantes :

- ✓ RTM CONSTRUCT
- ✓ GROUPEMENT GTU & LEC
- ✓ COMIREF

Après vérification des erreurs arithmétiques le classement se présente comme suit :

	Soumissionnaire	Prix de l'offre lu publiquement		Erreur de calcul	Rabais en %	Prix de l'offre corrigé/avec rabais
		Monnaie	Montant			
1 ^{ER}	GROUPEMENT GTU & LEC	USD	144 737,09	+20,06	0,00	130448,49
2 ^{eme}	RTM CONSTRUCT	USD	149 168,77	0,00	0,00	149 168,77
3 ^{eme}	COMIREF	USD	209 460,22	+16 531,55	0,00	225 991,77
4 ^{eme}	GROUPEMENT PETRO AFRICA	USD	338 491,45	-22 014,49	0,00	316 476,96

A la suite de l'examen détaillé, les résultats suivants ont été obtenus :

a) Soumissionnaire	f) Prix total de l'offre en USD
GROUPEMENT GTU & LEC	144 757,15
RTM CONSTRUCT	149 168,77

Après soumission de l'Entreprise aux critères de qualification, il s'en sorti que l'Entreprise **GROUPEMENT GTU & LEC** est moins disante, mais compte que ce groupement a déjà gagné le tronçon de 26Km et vue l'abondance des travaux et du personnel dans les travaux de technique HIMO, et considérant le temps qui reste au projet pour la clôture, la commission des marchés, après délibération a décidé d'octroyer le contrat de ce lot 11 au second moins disante qui est **l'ENTREPRISE RTM CONSTRUCT**.

2.4 Avis et considérations

A l'issu de l'examen du rapport de la Commission d'analyse, les membres de la Commission de marchés ont validé le rapport.

3. DECISION DE LA COMMISSION DE MARCHES

Après délibérations, la Commission des marchés recommande à la Direction du Projet d'attribuer les travaux de réhabilitation des pistes rurales et des ouvrages d'arts dans l'ex province du Bandundu **Lot11 : Travaux de réhabilitation de la piste rurale sur l'axe routier Kanga Nzadi-Kanungu-Feshi (Territoires de Gungu et Feshi) du PK80+000 au PK100+000(20Km) ; à l'Entreprise RTM CONSTRUCT pour un montant de 149 168,77 USD (cent quarante neuf mille cent soixante huit dollars américains virgule septante sept cents).**

Fait à Kikwit, le 09 juillet 2016

Pour la commission des marchés

M. Joseph MUDINGAYI TSHITOKO, Directeur du Projet ISCO/PADIR/BAD, Président

M. Blaise KAMBETSHI MASHINY, Chargé des Infrastructures de ISCO/RDC, Membre

M. Pascal TABALA FATAKI Chef d'Antenne PADIR /BANDUNDU, Membre

M. Jules GILWANDJI, Chargé des travaux de ISCO, secrétaire

2